

# SEANCE DU 21 MARS 2017

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	14
- votants :	17

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence d'Hervé BRIANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2017

**Présents :** Hervé BRIANT, Fabrice FERRE, Marie Line MAHE, Gilles CALVEZ, Françoise MALLEJAC, Goulven CADORET, Brigitte DENIEL, Gérard QUEMENEUR, Josiane LE MOIGNE, Marie-Joëlle BRETTEL, Tanguy LE BIHAN, Sylvie PETEAU, Henri KEROUEDAN, Lisa BAIZEAU

**Absents :** Rose GUILLOU, Eric CARBONNIER, Hervé GUYADER  
Monique SALAUN-LE BAUT, Gwénael MARCHAND (absents excusés sans procuration)

**Procuration :**

Rose GUILLOU pour Fabrice FERRE

Eric CARBONNIER pour Gérard QUEMENEUR

Hervé GUYADER pour Henri KEROUEDAN

**Secrétaire de séance :** Marie-Line MAHE

## **Ordre du jour :**

→ Approbation des Comptes de Gestion 2016

→ Vote des Comptes Administratifs 2016

→ Affectation du résultat des Comptes Administratifs 2016

→ Subvention au Budget CCAS 2017

→ Vote des taux d'imposition 2017

→ Vote des Budgets Primitifs 2017

→ Ligne de trésorerie 2017 : signature de la convention

→ Budget Eau : durée d'amortissement des biens

→ Travaux sur le réseau d'Eau « Canalisation Route de Saint-Jean » : choix de l'entreprise après CAO

→ Entretien des espaces verts et des espaces naturels communaux : choix de l'entreprise

→ Eclairage public Résidence de Kerjean - rénovation des points lumineux en lampes LED : approbation de la convention financière Commune / SDEF

→ Affaires diverses-informations :

Hervé BRIANT ouvre la séance du Conseil Municipal de vote des comptes administratifs et des budgets primitifs. Il présente à l'ensemble du Conseil Valérie THOMAS, nouvelle Trésorière de DAOULAS arrivée le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le compte rendu de la séance du 21 février 2017 est adopté sans remarque particulière.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016**

Valérie THOMAS, Trésorière de DAOULAS, présente son compte de gestion pour le Budget Commune 2016, à l'aide d'un document power point.

Concernant la Section de Fonctionnement, les recettes principales résultent de la fiscalité locale (53% des recettes réelles). Les recettes ont été supérieures aux prévisions.

Les résultats sont les suivants **en section de Fonctionnement :**

Année N :

-dépenses : 1 379 156,96 €

-recettes : 1 866 333,24 €

solde **positif** année N : + 487 176,28 €

Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 : 158 472,12 €

**Résultat positif :** + 645 648,40 €

**En section d'Investissement**, le taux d'exécution est de 53,52% en dépenses. Le besoin de financement à couvrir au compte 1068 s'élève à 235 850,65 €.

Les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	311 729,49 €
-recettes :	453 155,29 €
solde <b>positif</b> année N :	+ 141 425,80 €
Compte tenu du solde <b>négalif</b> de l'année N-1 :	- 377 276,45 €
<b>Résultat négatif :</b>	- 235 850,65 €

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 17 voix pour (2 absents excusés sans procuration : Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), approuve le Compte de Gestion Commune présenté par Valérie THOMAS.

## **APPROBATION DU COMPTE DES GESTION EAU 2016**

Valérie THOMAS, Trésorière de DAOULAS, présente le Compte de Gestion Eau 2016 dont les résultats sont les suivants :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	230 412,23 €
-recettes :	217 163,35 €
Solde <b>négalif</b> année N :	- 13 248,88 €
report <b>positif</b> année N-1 :	89 488,52 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	+76 239,64 €

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	178 256,29 €
-recettes :	80 861,74 €
Solde <b>négalif</b> année N :	-97 394,55 €
report <b>positif</b> N-1 :	+171 916,11 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	+ 74 521,56 €

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 88 %. Cet indicateur reste stable sur 3 ans. L'essentiel des recettes est représenté par la vente de l'eau. Les dépenses ont augmenté en Section d'Investissement du fait du programme de travaux entamé. Les résultats cumulés permettent au Budget de demeurer excédentaire.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 17 voix pour (2 absents excusés sans procuration : Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), approuve le Compte de Gestion Eau 2016 présenté par Valérie THOMAS.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016

Le Compte administratif Commune est présenté conjointement par Hervé BRIANT et Goulven CADORET, Adjoint aux Finances. Les éléments financiers sont les suivants :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses :	1 379 156,96 €
-recettes :	1 866 333,24 €
solde <b>positif</b> année N :	+ 487 176,28 €
Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 :	158 472,12 €
<b>Résultat positif :</b>	<b>+ 645 648,40 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses :	311 729,49 €
-recettes :	453 155,29 €
solde <b>positif</b> année N :	+ 141 425,80 €
Compte tenu du solde <b>négalif</b> de l'année N-1 :	- 377 276,45 €
<b>Résultat négatif :</b>	<b>- 235 850,65 €</b>

*Corrigé des restes à réaliser 2016 :*

<i>En dépenses :</i>	<i>- 139 173,00 €</i>
<i>En recettes :</i>	<i>+ 90 253,00 €</i>

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil, par 14 voix pour, 2 voix contre (Henri KEROUEDAN et Hervé GUYADER), 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), approuve le compte administratif Commune 2016.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2016

Goulven CADORET présente le Compte Administratif de l'Eau :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses :	230 412,23 €
-recettes :	217 163,35 €
Solde <b>négalif</b> année N :	- 13 248,88 €
report <b>positif</b> année N-1 :	89 488,52 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+ 76 239,64 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses :	178 256,29 €
-recettes :	80 861,74 €
Solde <b>négalif</b> année N :	-97 394,55 €
report <b>positif</b> N-1 :	+171 916,11 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+ 74 521,56 €</b>

*Corrigé des restes à réaliser 2016 :*

<i>En dépenses :</i>	<i>- 8 712,00 €</i>
<i>En recettes :</i>	<i>+ 23 280,00 €</i>

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix, 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), approuve le Compte Administratif Eau 2016.

## **AFFECTATION DU RESULTAT** **DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016**

L'affectation du résultat se justifie de la façon suivante :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	1 379 156,96 €
-recettes :	1 866 333,24 €
solde <b>positif</b> année N :	+ 487 176,28 €
Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 :	158 472,12 €
<b>Résultat positif :</b>	<b>+ 645 648,40 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	311 729,49 €
-recettes :	453 155,29 €
solde <b>positif</b> année N :	+ 141 425,80 €
Compte tenu du solde <b>néгатif</b> de l'année N-1 :	- 377 276,45 €
<b>Résultat négatif :</b>	<b>- 235 850,65 €</b>
<i>Corrigé des restes à réaliser 2016 :</i>	
<i>En dépenses :</i>	<i>- 139 173,00 €</i>
<i>En recettes :</i>	<i>+ 90 253,00 €</i>

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :**

Le résultat positif de Fonctionnement au CA 2016 d'un montant de + **645 648,40 €** sera affecté :

-pour partie en réserves au compte 1068 (Section d'Investissement) pour un montant de **235 850,65 €** pour couvrir le déficit d'investissement cumulé ;

-le solde étant reporté en Section de Fonctionnement au compte 002 (excédent antérieur reporté) pour **409 797,75 €**

Le résultat négatif en Investissement d'un montant de **-235 850,65 €** sera inscrit au compte 001 (déficit antérieur reporté).

Après en avoir débattu, le Conseil, par 15 voix pour, 2 voix contre (Henri KEROUEDAN et Hervé GUYADER), 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), approuve l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus.

## AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2016

L'affectation du résultat se justifie de la façon suivante :

**En section de Fonctionnement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	230 412,23 €
-recettes :	217 163,35 €
Solde <b>néгатif</b> année N :	- 13 248,88 €
report <b>positif</b> année N-1 :	89 488,52 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+ 76 239,64 €</b>

**En section d'Investissement**, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	178 256,29 €
-recettes :	80 861,74 €
Solde <b>néгатif</b> année N :	-97 394,55 €
report <b>positif</b> N-1 :	+171 916,11 €
<b>Résultat positif de l'exercice :</b>	<b>+ 74 521,56 €</b>
<i>Corrigé des restes à réaliser 2016 :</i>	
<i>En dépenses :</i>	- 8 712,00 €
<i>En recettes :</i>	+ 23 280,00 €

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :**

**Report à nouveau en Fonctionnement (compte 002 Recette) : 76 239,64 €**

**Report du solde positif en section d'Investissement (compte 001 Recette) : 74 521,56 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 17 voix pour, 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), approuve la proposition d'affectation de résultat du compte administratif Eau.

## SUBVENTION AU BUDGET CCAS 2017

Il est proposé que le Budget Commune verse en 2017 une subvention de 4 500,00 € au Budget du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 17 voix pour, 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), approuve le versement de la subvention proposée au profit du Budget CCAS.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Hervé BRIANT et Goulven CADORET expliquent au Conseil que, conformément à ce qui a été décidé en Commission des Finances, les taux d'imposition resteront stables en 2017, en dépit de la très faible augmentation du montant des bases d'imposition constatée.

La proposition de vote des taux se présente donc selon le tableau suivant :

Taxes	bases prévisio. 2017	Taux proposé	Produit
Habitation	3 004 000	18,48%	555 139
Foncier bâti	1 763 000	24,28%	428 056
Foncier non bâti	52 700	47,59%	25 080
		<b>TOTAL</b>	<b>1 008 275</b>

Après en avoir débattu, le Conseil approuve, par 17 voix pour, 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), la proposition de maintien des taux d'imposition locale 2017.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017**

Goulven CADORET, Adjoint aux Finances, présente sous forme synthétique les lignes directrices du Budget :

-Depuis 2015, le résultat du Compte Administratif est positif, l'encours de la dette diminue et est égal à 17,5 % des produits de Fonctionnement courant.

-L'autofinancement risque pourtant de diminuer dans les années à venir, du fait de l'effet « ciseaux » induit par la lente progression des recettes contrariées par la baisse des dotations de l'Etat et par l'augmentation régulière des dépenses contraintes.

-Les recettes fiscales resteront stables et il est important de rester prudent au niveau des prévisions des recettes de l'année, compte tenu du contexte incertain (élection présidentielle et évolution des structures politiques locales).

**-En Section de Fonctionnement :**

**Les prévisions sont de 2 180 797,75 €.**

-Les éléments marquants en Section de Fonctionnement concernent :

-le projet d'intervention du CFA de Kerliver dans le domaine de l'aménagement paysager sur deux sites : l'entrée de l'agglomération à Prat Pann et les abords de l'école.

-la poursuite de la politique intercommunale dans le domaine de l'enfance-jeunesse (101 000 €).

-Les charges de Personnel représentent 45 % des dépenses de Fonctionnement.

-la poursuite de travaux d'entretien et de conservation du patrimoine.

-Les recettes principales proviennent des impôts et taxes (50 %). Les dotations de l'Etat diminuent : la Commune a perdu 87 000 € depuis 2013, du fait de la participation demandée au Collectivités dans la résorption du déficit public. La Commune recherche des compensations à cette situation (recours aux emplois aidés).

-il est prévu au Budget que les impôts locaux rapporteront 1 005 000 €.

**-En Section d'Investissement :**

**Les prévisions sont de 1 018 731,40 €.**

Les points marquants concernent :

-la poursuite d'opérations déjà engagées (sentier côtier, mise en accessibilité des bâtiments, aménagements de sécurité) ;

-le lancement d'une opération d'effacement des réseaux

Concernant les recettes :

-le montant de l'excédent de fonctionnement prévisionnel (610 954,37 €) ;

-la programmation de vente de biens immobiliers pour 57 000 €.

Henri KEROUEDAN s'étonne de constater une augmentation importante entre les dépenses prévisionnelles de 2016 et 2017. Goulven CADORET explique que ce montant est lié au total du virement prévisionnel de section à Section (comptes 023 et 021). Henri KEROUEDAN répond que cela donne l'impression que l'impôt correspond à cet écart. Valérie THOMAS intervient pour préciser que l'opération du virement n'est pas une opération réelle, c'est une opération d'ordre qui ne donne pas lieu à réalisation au moment du Compte Administratif.

Après en avoir débattu, l'Assemblée approuve les prévisions du Budget Commune 2017, par 15 voix pour et 2 voix contre (Henri KEROUEDAN et Hervé GUYADER), 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND).

## **VOTE DU BUDGET EAU 2017**

Goulven CADORET présente le Budget Primitif EAU :

**En Section de Fonctionnement, les prévisions s'équilibrent à 292 405,64 €.**

Les postes de dépenses et recettes sont reconduits sans grande différence. Le contexte de la sécheresse provoque une augmentation des dépenses pour achat d'eau.

**En Section d'Investissement, les prévisions s'équilibrent à 408 966,00 €.**

Les travaux importants programmés en 2016 vont commencer (remplacement de la canalisation route de St Jean). Il est également prévu de lancer une 2<sup>e</sup> tranche de travaux importants fin 2017.

Le débat s'engage : Henri KEROUEDAN se félicite de voir que la 2<sup>e</sup> tranche de travaux va suivre. Il soulève le fait que les remplacements de compteurs programmés n'ont pas été effectués. Fabrice FERRE répond que le plan de charge des Services Techniques ne l'a pas permis.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 17 voix pour (2 absents excusés sans procuration : Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND).

## **FINANCES :**

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE (PLAFOND A 250 000 €) ET ATTRIBUTION A ARKEA BANQUE**

La ligne de trésorerie du Budget Communal est arrivée à échéance. Lors d'une précédente séance du Conseil, il avait été décidé de la renouveler dans les mêmes conditions avec ARKEA Banque.

La proposition de la banque est parvenue et il convient de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 17 voix pour , 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND) :

-décide de renouveler le contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € auprès de ARKEA BANQUE, aux conditions de l'institution actuellement en vigueur ;

-confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire pour la signature du contrat de prêt, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées, le déblocage et le remboursement des fonds correspondant.

La ligne de trésorerie nécessite une reconduction expresse annuelle du Conseil Municipal.

## **BUDGET EAU :**

### **DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS**

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Concernant la Commune de LOGONNA, seul le Budget de l'Eau est soumis à l'amortissement des biens inscrits à l'inventaire. Il y a lieu d'actualiser les durées d'amortissement.

La base du calcul est le coût d'acquisition ou de réalisation TTC. La méthode d'étalement est linéaire. Le Conseil Municipal est compétent pour fixer la durée d'amortissement par type d'immobilisation. Les propositions sont les suivantes :

-Logiciel	1 an
-bien de faible valeur (outillage – matériel informatique...)	1 an
-petit matériel d'exploitation (doseur javel - détecteur métaux...)	5 ans
-véhicule	5 ans
-étude	5 ans
-matériel spécifique d'exploitation (pompe, compteur...)	10 ans
-aménagement de terrain (panneau d'information sécurité – aménagement de protection du forage...)	10 ans
-aménagement de bâtiment (abri bois – amélioration, modernisation bâtiment existant...)	10 ans
-construction de réseaux (construction, extension, renforcement de canalisation)	30 ans
-construction génie civil (construction, réhabilitation, démolition réservoir – château d'eau – station de pompage...)	50 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 17 voix pour, 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), approuve les propositions de durée d'amortissement ci-dessus.

## **MARCHE DE TRAVAUX RESEAUX D'EAU**

### **« CANALISATION ROUTE DE SAINT-JEAN » : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Ce dossier, qui constitue l'un des volets du programme de travaux du Budget Eau 2016, a été suivi par la SPL Eaux du Ponant, au titre de sa mission d'assistance. Une consultation d'entreprises a été publiée le 15 novembre 2016 sur le site e-mégalis et dans un journal d'annonces légales. La Date limite des offres était fixée au 13 janvier 2017. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 janvier 2017 pour ouvrir les plis. 4 offres ont été reçues. L'analyse a été faite par la SPL Eau du Ponant. La CAO, réunie à nouveau le 6 mars 2017, a retenu l'offre de l'entreprise LIZIARD, pour un montant de 128 049,70 € HT, soit 153 659,64 € TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 17 voix pour, 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND), approuve :

- entérine la décision de la CAO en faveur de l'entreprise ;
- autorise le Maire à signer le marché correspondant, et tout autre document y afférant.

## **MARCHE DE SERVICES « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES ESPACES NATURELS COMMUNAUX » : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

L'entretien des espaces verts fait l'objet d'un marché à bons de commande annuel renouvelable 3 fois. Arrivé à échéance au 31 décembre 2016, cette prestation a fait l'objet d'une nouvelle procédure d'appel à candidatures.



Une consultation d'entreprises a été publiée le 19 janvier 2017 sur le site AMF 29. 3 entreprises locales ont également reçu la consultation par courrier postal. La Date limite des offres était fixée au 8 février 2017. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 mars 2017 pour ouvrir les plis. 4 offres ont été reçues. La CAO a retenu l'offre de l'entreprise LES PEPINIERES DE PENNAVERN, de LOGONNA-DAOULAS, pour un montant de 13 255,75 € HT/an, soit 15 906,90 € TTC/an.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 17 voix pour, 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND) :

- entérine la décision de la CAO en faveur de l'entreprise ;
- autorise le Maire à signer le marché correspondant, et tout autre document y afférant.

## **ECLAIRAGE PUBLIC RESIDENCE DE KERJEAN - RENOVATION DES POINTS LUMINEUX EN LAMPES LED :** **APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE COMMUNE / SDEF**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2016, a été évoqué le projet de rénovation de l'éclairage public de la Résidence de Kerjean (rénovation des points lumineux en Hapiled). Il y a lieu d'approuver la convention financière à intervenir entre la Commune de LOGONNA et le SDEF. L'objet de la convention est de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la Commune au SDEF, maître d'ouvrage des travaux.

L'estimation des dépenses s'élève à 20 000 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- financement du SDEF : 10 000 €
- financement de la Commune : 10 000 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 2 absents excusés sans procuration (Monique SALAUN-LE BAUT et Gwénaél MARCHAND) :

- accepte le projet de réalisation de travaux de rénovation de matériel d'éclairage public –rénovation des points lumineux en HAPILED- Résidence de Kerjean ;
- accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 10 000 € HT ;
- autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

Fin de séance : 23h30

Le Maire  
Hervé BRIANT

La Secrétaire de Séance  
Marie-Line MAHE